

Simulation de taxe pour une habitation individuelle de 120 m² + 30 m² de garage accolé + 1 place de stationnement.
Un abattement de 50% sur la valeur forfaitaire est appliqué sur les 100 premiers mètres carrés d'une construction à usage d'habitation principale.

Exemple : si votre commune a délibéré pour un taux à 5%

	Maison de 120 m ² + 30 m ² de garage	1 place de stationnement extérieur	
Taxe d'aménagement part communale (de 1% à 20%) exemple à 5%	$100 \times \frac{854}{2} \times 5\% = 2135$ $50 \times 854 \times 5\% = 2135$	$2000\text{€} \times 5\% = 100\text{€}$	
Taxe d'aménagement part départementale (2,2% en Seine-et-Marne)	$100 \times \frac{854}{2} \times 2,2\% = 939,4$ $50 \times 854 \times 2,2\% = 939,4$	$2000\text{€} \times 2,2\% = 44\text{€}$	
Taxe d'aménagement part régionale (1% en Île-de-France)	$100 \times \frac{854}{2} \times 1\% = 427$ $50 \times 854 \times 1\% = 427$	$2000\text{€} \times 1\% = 20\text{€}$	
	7002,8	164	= 7166,8
Redevance d'archéologie préventive (0,4%)	$100 \times \frac{854}{2} \times 0,4\% = 170,8$ $50 \times 854 \times 0,4\% = 170,8$	$2000\text{€} \times 0,4\% = 8\text{€}$	
	341,6		= 349,6
TOTAL A PAYER			7516,4



direction départementale des territoires de Seine-et-Marne
Service aménagement, planification et prospective
288 rue Georges Clemenceau - Parc d'activités - 77000 Vaux-le-Pénil
Tel : 01 60 56 73 27 lundi, mardi et jeudi de 9h à 12h
La garantie d'une qualité de l'accueil et du service rendu

